MAIRIE de La Garde — ARRONDISSEMENT DE Toulon

Du dix sept Août — an mil huit cent soixante-quatre, à dix heures du matin

N° 33

Enfant sans vie

~~Acte de Décès d~~ par devant nous Guillaume Vitton faisant fonction d'officier public de l'état civil de cette Commune de La Garde en notre qualité d'adjoint délégué en ~~décédé~~ ~~le~~ cette Mairie, ont Comparu le Sieur à Maur ~~heure~~ Gimourier âgé de ~~profession~~ ~~d~~ soixante douze ans propriétaire ~~âgé de~~ et Joseph Frane ~~né à~~ âgé de Cinquante sept ~~département d~~ profession de propriétaire ~~domicilié à~~ tous deux domiciliés en cette commune ~~fil d~~ de La Garde voisins du défunt, lesquels nous ont présenté un enfant du Sexe masculin sans vie et nous ont déclaré ~~et de~~ que les père et mère de cet enfant sont : Joseph, Amédée Baston musicien âgé de trente huit ans et

~~Sur la déclaration à moi faite par~~ Cholinde Rosalie, Feissolle son épouse sans profession ~~âgé de~~ domiciliés en cette ~~ans, profession d~~ Commune ~~domicilié à~~ de La Garde et ~~qui a dit être~~ C'est hier que l'enfant est ~~d défunt et par~~ issu du sein de sa mère et ont les déclarants signé ~~âgé de~~ avec nous. ~~ans, profession d~~
~~domicilié à qui a dit être d défunt.~~
~~Et ont les déclarants,~~
~~Constaté, suivant la loi, par moi~~

~~remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du Décès, et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants.~~

Gimourier — J Frane — Vitton

MAIRIE de La Garde — ARRONDISSEMENT DE Toulon

Du Vingt Août — an mil huit cent soixante-quatre, à dix heures du matin

N° 34

Marie félicité Girard

Acte de Décès de Marie, félicité, Girard — décédée le Jour d'hier — à quatre heures du soir — profession d'aucune — âgée de treize mois — née à La Garde département du Var — domiciliée à La Garde, fille de Joseph, François César Girard profession d'ouvrier maçon domicilié à La Garde — et de Françoise Joséphine, Lamoureux son épouse sans profession domiciliée audit La Garde avec son mari. —

Sur la déclaration à moi faite par pierre Musson âgé de quarante huit ans, profession de menuisier — domicilié à La Garde qui a dit être assuré du décès — de la défunte et par Joseph, Frane — âgé de cinquante sept ans, profession de propriétaire domicilié à La Garde — qui a dit être assuré du décès — de la défunte.
Et ont les déclarants, signé
Constaté, suivant la loi, par moi Guillaume Vitton adjoint délégué par Monsieur le Maire de La Garde
remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants.

Musson — Frane — Vitton

Extrait des Registres des actes de l'État Civil de la commune de Saint Benoît (Basses-Alpes)

Décès de Meyfret Alphonse Marius.

Vu pour légalisation de la signature de M. Grac maire de St Benoît apposée ci contre. Castellane le 18 août 1864.
Le sous préfet,
[illegible]

Extrait des registres des actes de l'état civil de la commune de Saint-Benoît, (Basses-Alpes.)

L'an mil huit cent soixante-quatre, et le quatorze du mois de Juillet à huit heures du matin, par devant Nous Grac, Jean-Louis, Maire, Officier de l'état civil de la commune de Saint-Benoît, canton d'Annot, arrondissement de Castellane, département des Basses-Alpes, sont comparus les sieurs Sigaud, Louis-Marius, âgé de quarante-sept ans, maréchal-ferrant, père nourricier du décédé, et Barneaud, Michel, âgé de soixante et quinze ans, propriétaire, voisin du décédé, tous les deux domiciliés en cette commune, lesquels nous ont déclaré que Meyfret, Alphonse-Marius, âgé de trois mois et treize jours, sans profession, placé en nourrice chez le dit Sigaud, né à La Garde près Toulon, Var, le trente mars mil huit cent soixante-quatre, fils de Marie-Magdeleine Meyfret, sans profession, domiciliée au dit La Garde et d'un père inconnu, est décédé hier à deux heures du soir en la maison du dit Sigaud, située au village, quartier de devant l'église. Après nous être assuré personnellement du dit décès, nous avons dressé le présent acte que nous avons signé, après lecture faite, avec les déclarants. Signés : Sigaud, Barneaud, Grac Maire.

Pour expédition conforme
Le Maire de St Benoît.
Grac

MAIRIE DE St BENOIT (BASSES-ALPES)

SOUS-PRÉFECTURE DE [illegible]